Habitation moderne
MEMBRE DU GROUPE emha

Annexe 2 du Règlement de Consultation :

Mémoire Technique

Préambule :
Le mémoire technique doit être de nature à permettre d'apprécier la valeur technique, organisationnelle de l'offre présentée par le candidat, et la démarche environnementale et sociale. Pour faciliter l'appréciation de cette valeur technique, le présent cadre a pour but de faciliter, d'uniformiser et de structurer les réponses des candidats.
Ce mémoire technique ne devra pas dépasser **4** pages A4 maximum (hors fiches techniques permettant de juger de la qualité et pérennité des matériaux proposés et CV).

Le contenu devra être organisé comme suit :

1. **Moyens humains :** (concerne *l'ensemble des lots*)

   Le candidat devra notamment indiquer les moyens en encadrement et en personnel qu'il affectera pour réaliser les travaux objets du présent lot. (Effectif global de l'entreprise à exclure car déjà demandé au stade de la candidature)

Intervenants	Nombre sur le chantier	Pourcentage d'affectation
Conducteur(s) de travaux *ou responsable de l'entreprise*		
Chef(s) de chantier		
Chef(s) d'équipe		100 %
Ouvrier(s)		100 %

Les CV des personnes que le candidat souhaite affecter à cette opération sont à joindre en annexe du mémoire technique.

2. **<u>Moyens matériels mis à disposition pour assurer le marché :</u>** (concerne l'ensemble des lots sauf ceux énoncés aux paragraphes 4 et 5 ci-après)

Il est précisé au candidat que les réponses attendues ici ne concernent que le matériel affecté à ce chantier spécifiquement. Ne sont pas attendues ici des réponses concernant les matériaux mis en œuvre qui sont jugés conformément à l'article 6.2 du règlement de consultation.

3. **<u>Moyens prévus pour le respect de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier :</u>** (concerne l'ensemble des lots)

Le candidat indiquera les moyens mis en œuvre pour assurer le respect de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier (présence de sauveteur secouristes SST, taux de fréquence des accidents de travail, accueil des sous-traitants, entretien des vêtements de travail, hygiène alimentaire, etc.)

4. ***<u>Méthodologie proposée pour satisfaire le CCTP et les moyens spécifiquement dédiés pour ce chantier :</u>*** *(concerne les lots désamiantage-démolition, charpente et échafaudage)*

Le candidat précisera l'ensemble des éléments qu'il juge utile pour détailler son offre et notamment les moyens matériels et l'organisation qu'il a prévus.

Les moyens humains, les mesures pour respecter la charte de chantier à faibles nuisances et celles proposées pour la gestion des déchets sont à renseigner par ailleurs dans le cadre du mémoire technique et il n'y a pas lieu de les renseigner ici.

Pour le lot désamiantage-démolition : *Après analyse des Rapports Amiante Avant Travaux joints au DCE, le candidat précisera les moyens et l'organisation qu'il a prévus pour réaliser ses travaux en sous-section 3. Il pourra notamment transmettre tout élément permettant de justifier la bonne prise en compte du risque amiante (organisation des travaux liés à l'amiante, modes opératoires internes à l'entreprise ou issus de la base Amiante CARTO, dossier d'évaluation des risques, …)*

5. **<u>Plans d'installation de chantier avec prise en compte de l'effectif maximal présent sur le chantier :</u>** (concerne le lot 620 Gros œuvre)

Le candidat fournira un projet de Plan d'Installation de Chantier au format A3 avec prise en compte de l'effectif maximal présent sur chantier et une note explicative des interfaces avec la réalisation des réseaux enterrés et des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales. En cas de phasage de travaux, fournir les plans d'Installation de Chantier pour chaque phase.

6. **<u>Démarche environnementale et sociale :</u>** (concerne l'ensemble des lots)

- *Le candidat indiquera les dispositions prises dans le cadre de son marché pour respecter la charte faible nuisances et notamment les points suivants :*
  - *Bruit : Respect des horaires de chantier*
  - *Bruit : Matériel employé*
  - *Stationnement*
  - *Accès riverains*

- *Circulation*
- *Propreté des avoisinants*
- *Nettoyage du chantier en cours de travaux et en fin de prestations*
- *Limitations des consommables*

- *Le candidat indiquera ses méthodes de réemploi/réutilisation, de tri des déchets issus du chantier, les filières d'élimination ou de recyclage où seront acheminés les déchets en fonction de leur nature ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer leur traçabilité et en informer le Maître d'ouvrage.*

- *Le candidat indiquera les autres mesures environnementales et/ou sociales spécifiques au chantier qu'il pourra mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution des travaux notamment pour limiter l'impact environnemental.*

Attention, une politique générale de l'entreprise ainsi que les heures d'insertion obligatoires ne pourront être prise en compte, il doit s'agir ici de mesures spécifiques au chantier telles que par exemples :

- ***Pour mesures sociales :***

- *la formation et le développement des compétences des salariés travaillant sur le chantier et dans le cadre de ce chantier,*
- *le dépassement des heures obligatoires d'insertion,*
- *les compagnons en contrat d'apprentis*sage,
- *la communication transparente en interne,*
- *les coopérations avec les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre de ce chantier,*
- *l'accessibilité,*
- *la lutte contre les discriminations, mesures favorisant sur ce chantier l'égalité femmes/hommes*
- *le respect des exigences éthiques (droits de l'homme…) et équitables,*
- *les performances dans la protection des salariés (santé et sécurité au travail, maintien de conditions dignes), etc.*